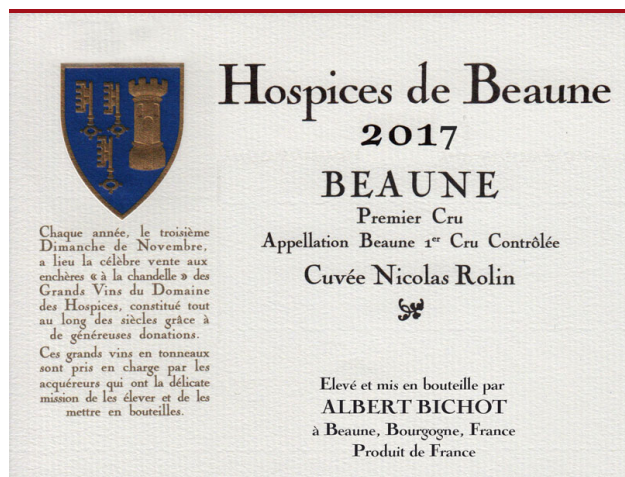


BEAUNE 1ER CRU

UNE CUVÉE PHARE, HOMMAGE AU CO-FONDATEUR DES HOSPICES. CONCENTRATION ET INTENSITÉ.



DÉGUSTATION

Couleur très attirante dans des nuances de rouge brillant. Nez de fruits sombres. Bouche intense avec des tanins bien présents and une jolie minéralité pour conclure.

ACCORDS METS-VINS

Poulet rôti au thym, blanquette de veau à la moutarde ancienne.

TERROIRS

Les Cent Vignes 1.35 ha.,
 Les Teurons 0.47 ha.,
 Les Grèves 0.36 ha.,
 En Genêt 0.18 ha.,
 Les Bressandes 0.16 ha.

POINTS CLÉS

Région : Côte de Beaune
 Village : Beaune
 Niveau : Premier Cru
 AOC : Beaune 1er Cru
 Cépages : Pinot Noir
 Couleur : Rouge

HISTOIRE

Nicolas Rolin, Chancelier du Duc de Bourgogne Philippe le Bon, décida de fonder, en 1443, l'Hôtel-Dieu de Beaune. Dès 1452, des religieuses originaires d'une confrérie des Flandres furent en mesure d'accueillir et de soigner les premiers patients dans la grande Salle des Pôvres. Cette Cuvée gagna en surface en 1963 grâce au legs provenant de Madame Maurice Pallegoix, en mémoire de son mari qui fut maire de Demigny. Les plus vieilles parcelles dans cette Cuvée sont Les Cent Vignes (54% de la surface plantée), et Les Teurons (19%), qui étaient respectivement plantées entre 1953 et 1975, et 1950 et 1955.

ALLER PLUS LOIN

Rendez-vous sur www.hospices-beaune.com pour acheter ce vin en primeur lors des prochaines enchères ou découvrir d'autres vins. Vous pouvez également flasher le QR Code ci-contre.



HOSPICES-BEAUNE.COM : LE SITE DÉDIÉ AUX VINS DES HOSPICES CRÉÉ PAR ALBERT BICHOT, ACHETEUR N°1

Albert Bichot est une grande maison de Bourgogne familiale et indépendante, propriétaire de plus de 100 ha de vignes en Bourgogne à travers plusieurs domaines d'exception. Grâce à un savoir-faire unique dans la sélection, l'achat et l'élevage des grands vins de ce domaine unique au monde, Albert Bichot est l'acheteur n°1 aux enchères. Depuis 2009, notre site www.hospices-beaune.com permet d'acheter en ligne aux enchères et de vivre une expérience d'exception.

